



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### commissariats

Question orale n° 1754

#### Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'état d'avancement du projet de construction d'un nouveau commissariat de police nationale à La Ciotat. Alors que depuis quatre ans les forces de police sont au coeur du dispositif assurant la sécurité de nos concitoyens, les Ciotadennes et les Ciotadens espèrent depuis plus de 20 ans la construction d'un nouveau commissariat. Ce projet est essentiel pour la commune. Tout d'abord parce que sa population de 32 000 habitants triple en période estivale rendant nécessaire une mobilisation renforcée des forces de police. Essentiel aussi, pour les forces de police elles-mêmes qui assurent leur mission dans un commissariat d'une très grande vétusté. Initié en juillet 2001, ce projet a déjà passé avec succès un grand nombre d'étapes administratives : en novembre 2003, son principe a été validé par M. le ministre de l'intérieur ; en janvier 2004, la municipalité a entériné la modification du plan local d'urbanisme qui était nécessaire à son édification ; en octobre 2004, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la cession gracieuse à l'État d'un terrain de 1 863 m<sup>2</sup> situé à l'entrée des chantiers navals. Depuis lors, une équipe d'architectes a été retenue. Elle a d'ailleurs présenté en juillet dernier, et avec les services du SGAP, son avant-projet détaillé. Aujourd'hui, le permis de construire est déposé. Il est donc possible d'établir un calendrier prévisionnel des travaux laissant entrevoir une ouverture du chantier au printemps 2007, mais les crédits de paiement attachés à cette opération sont-ils bien programmés ? Tous les obstacles administratifs ayant été franchis et, la vue de l'importance d'un tel projet pour la vie quotidienne des habitants de La Ciotat, il insiste très légitimement sur le bon respect de cet échéancier qui ne peut raisonnablement souffrir d'un quelconque retard. Il lui demande de lui confirmer le calendrier qui permettra à ce projet, attendu par toute une population, de se concrétiser.

#### Texte de la réponse

### CONSTRUCTION D'UN COMMISSARIAT DE POLICE A LA CIOTAT

M. le président. La parole est à M. Bernard Deflesselles, pour exposer sa question n° 1754, relative à la construction d'un commissariat de police à La Ciotat.

M. Bernard Deflesselles. Monsieur le ministre délégué aux collectivités territoriales, j'appelle votre attention sur l'état d'avancement du projet de construction d'un nouveau commissariat de police à La Ciotat. Alors que depuis quatre ans, les forces de police sont au coeur du dispositif assurant la sécurité de nos concitoyens, les Ciotadennes et les Ciotadens espèrent depuis plus de vingt ans la construction d'un nouveau commissariat. Ce projet est essentiel pour la commune parce que sa population de 32 000 habitants triple pratiquement en période estivale, rendant nécessaire une mobilisation renforcée des forces de police, essentiel aussi pour les forces de police elles-mêmes, qui assurent leur mission dans un commissariat d'une très grande vétusté. Mis en oeuvre en juillet 2001, ce projet a déjà passé avec succès un grand nombre d'étapes administratives. En novembre 2003, son principe a été validé par le ministre d'État et de l'intérieur, M. Nicolas Sarkozy ; en janvier 2004, la municipalité a entériné la modification du plan local d'urbanisme qui était nécessaire à son édification ; en octobre 2004 enfin, le conseil municipal a émis un avis favorable pour la cession gracieuse à l'État d'un

terrain de 1 863 m<sup>2</sup> situé à l'entrée des chantiers navals. Depuis lors, une équipe d'architectes a été retenue. Elle a d'ailleurs présenté, en juillet dernier, avec les services du SGAP son avant-projet détaillé. Aujourd'hui, le permis de construire est déposé.

Il est donc possible d'établir un calendrier prévisionnel des travaux laissant entrevoir une ouverture du chantier au printemps 2007, à condition, bien sûr, que les crédits de paiement attachés à cette opération soient programmés. Tous les obstacles administratifs ayant été franchis, et compte tenu de l'importance d'un tel projet pour la vie quotidienne des habitants de La Ciotat, j'insiste très légitimement sur le bon respect de cet échéancier, qui ne peut raisonnablement souffrir d'un quelconque retard.

Pouvez-vous donc, monsieur le ministre, me confirmer le calendrier qui permettra à ce projet, attendu par toute une population, de se concrétiser ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux collectivités territoriales qui va sans doute rassurer les habitants de La Ciotat.

M. Brice Hortefeux, *ministre délégué aux collectivités territoriales*. Comme chacun le sait, monsieur le député, vous vous préoccupez depuis longtemps de la sécurité de vos concitoyens et, dans ce cadre, vous avez appelé à plusieurs reprises l'attention du ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'évolution du projet de construction d'un nouveau commissariat de police à La Ciotat.

Comme vous le savez, la LOPSI - loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure -, que vous avez votée en 2002, a fixé un certain nombre d'objectifs en matière de politique immobilière de la police nationale : entre autres - et en priorité -, rendre plus fonctionnels et mieux adaptés à leurs missions les locaux mis à la disposition des services actifs, rationaliser les implantations et améliorer les conditions de travail des fonctionnaires de police ainsi que les conditions d'accueil du public. Tels sont les piliers de cette politique.

Dans ce cadre général, je vous précise que le relogement du commissariat de police de La Ciotat est bien une opération prioritaire de la police nationale. Son coût global est d'ailleurs élevé : 4,6 millions d'euros.

Ainsi que vous l'avez très justement indiqué en interrogeant à nouveau le ministre d'État ce matin, cette opération se poursuit conformément au calendrier prévu. Plusieurs étapes ont d'ores et déjà été actées. Ainsi, il a été décidé d'ériger un bâtiment d'une superficie de 1 340 m<sup>2</sup> de surface utile, destiné à accueillir un effectif d'environ 110 fonctionnaires sur une emprise de 1 863 m<sup>2</sup> cédée gracieusement par la commune de La Ciotat. La prochaine remise du dossier de consultation des entreprises, qui interviendra à la fin du mois de janvier 2007, devrait permettre de déterminer et de préciser le calendrier prévisionnel selon le phasage des opérations. Cela signifie donc, monsieur Deflesselles, qu'avant la fin du mois de mai 2007, il sera procédé à l'avis d'appel public à la concurrence. À l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres qui devrait avoir lieu durant cette même période, l'engagement comptable soumis au contrôle financier permettra de présenter le marché à la signature du pouvoir adjudicateur, de notifier et d'établir l'ordre de service en vue du démarrage des travaux.

En outre, pour répondre très précisément à vos interrogations concernant le financement de ce projet, je tiens à vous confirmer que le ministre d'État a obtenu du ministère du budget des assurances sur le report effectif de 20 millions d'euros de crédits de paiement en 2007 au titre d'un report garanti.

Les travaux, dont la durée est en effet estimée à quinze mois, pourront débuter dès le début du mois de septembre 2007, ce qui permettra une livraison des nouveaux locaux à la fin de l'année 2008 et n'empêchera pas les élus de participer à des cérémonies avant cette échéance !

Je connais, monsieur le député, votre constant investissement sur ce dossier d'importance et je vous assure du soutien de Nicolas Sarkozy pour mener jusqu'à son terme ce projet qui symbolise fortement l'engagement et la détermination du Gouvernement dans la politique de sécurité qu'il a mise en oeuvre depuis 2002.

M. le président. La parole est à M. Bernard Deflesselles.

M. Bernard Deflesselles. Au nom des Ciotadennes et Ciotadens, mille mercis, monsieur le ministre, pour cette réponse. Je vous invite à participer avec les élus locaux aux cérémonies qui ponctueront la réalisation de ce projet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Deflesselles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1754

**Rubrique** : Police

**Ministère interrogé** : intérieur et aménagement du territoire

**Ministère attributaire** : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 2006, page 12587

**Réponse publiée le** : 6 décembre 2006, page 8492

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 décembre 2006